

# Conditions Générales d'Utilisation

## APPLICATION ANDROID WETALK

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après les « CGV », ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles WEACCESS fournit à ses clients professionnels les solutions WeTalk, comprenant notamment l'application mobile WeTalk, le Dispatcher Web, les licences logicielles associées, les services de communication Push-to-Talk over Cellular, les fonctionnalités PTI et DATI, les scénarios d'alertes, les services d'intégration, de déploiement, de paramétrage, de fourniture de terminaux, d'accessoires, de cartes SIM ou eSIM, de connectivité associée, de passerelle téléphonique, de connectivité privée 4G, ainsi que toutes prestations complémentaires convenues entre les Parties.

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de produits, de licences ou de prestations WeTalk passée auprès de WEACCESS, sauf stipulation contraire expressément acceptée par écrit. Toute commande emporte adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document émanant du Client, sauf acceptation écrite préalable de WEACCESS.

### ARTICLE 1 — OBJET DES CGU

Les présentes CGU ont pour objet de définir les règles applicables à l'utilisation des services WeTalk par tout utilisateur autorisé. Elles précisent notamment les conditions d'accès au service, les obligations des utilisateurs, les limitations de responsabilité, les règles relatives aux fonctionnalités de communication et de sécurité, ainsi que les dispositions applicables en matière de protection des données personnelles et de propriété intellectuelle.

WeTalk est une solution de communication professionnelle pouvant inclure, selon l'offre souscrite par le Client, des fonctionnalités de Push-to-Talk, de supervision via Dispatcher Web, de gestion d'alertes, de protection du travailleur isolé, de géolocalisation et d'autres services associés.

### ARTICLE 2 — ACCÈS AU SERVICE

L'accès à WeTalk est strictement réservé aux utilisateurs expressément autorisés par un Client disposant d'un contrat en vigueur avec Weaccess Group. L'utilisateur ne peut accéder au service que s'il dispose d'une licence active, d'identifiants valides et, le cas échéant, d'un terminal ou d'un environnement compatible avec les prérequis techniques définis par Weaccess Group ou par le Client.

Les identifiants d'accès sont personnels. L'utilisateur s'engage à les conserver confidentiels et à ne pas les communiquer à des tiers non autorisés. Toute utilisation du service au moyen des identifiants de l'utilisateur est réputée effectuée par celui-ci, sauf preuve contraire apportée dans le cadre d'un incident de sécurité dûment signalé.

Weaccess Group se réserve le droit de restreindre, suspendre ou refuser l'accès au service à tout utilisateur ne remplissant plus les conditions d'autorisation, de sécurité ou de conformité requises.

### ARTICLE 3 — CONDITIONS D'UTILISATION DE L'APPLICATION

L'utilisateur s'engage à utiliser WeTalk exclusivement dans un cadre professionnel, conformément à sa destination et aux instructions communiquées par son employeur ou par Weaccess Group. L'utilisateur s'interdit tout usage abusif, frauduleux, illicite, détourné ou susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du service, aux droits des tiers, à la sécurité des communications ou à l'image de Weaccess Group.

L'utilisateur s'engage à respecter les consignes d'exploitation, de sécurité et de confidentialité applicables à son activité, en particulier lorsqu'il utilise des fonctions de communication critique, de Push-to-Talk, d'alerte ou de protection du travailleur isolé.

Toute tentative de contournement des restrictions techniques, de modification non autorisée de l'application, de rétro-ingénierie, de copie, de décompilation, d'extraction ou de détournement de l'un quelconque des composants de WeTalk est strictement interdite, sauf disposition légale impérative contraire.

### ARTICLE 4 — FONCTIONNALITÉS PTI (PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ)

Les fonctionnalités PTI proposées dans WeTalk constituent un outil d'assistance à la prévention, à la signalisation d'un danger ou à la remontée d'une alerte. Elles ont pour finalité d'aider le Client et ses utilisateurs dans l'organisation opérationnelle de la sécurité, mais ne sauraient, en aucun cas, se substituer aux obligations légales, réglementaires ou organisationnelles du Client en matière de santé, sécurité au travail, surveillance, prévention des risques ou organisation des secours.

L'utilisateur reconnaît que le bon fonctionnement des fonctions PTI dépend de plusieurs facteurs, notamment du paramétrage réalisé par le Client, de l'état du terminal, du niveau de batterie, de la disponibilité des autorisations système, de la qualité de la couverture réseau, de la connectivité disponible, des conditions d'environnement et, le cas échéant, de la qualité du signal de géolocalisation.

Il appartient au Client de s'assurer que les fonctions PTI sont adaptées à ses besoins, correctement paramétrées, régulièrement testées et intégrées à ses procédures internes de sécurité. L'utilisateur s'engage à respecter les consignes d'utilisation qui lui sont communiquées à ce titre.

## ARTICLE 5 — GÉOLOCALISATION

Certaines fonctionnalités de WeTalk, et notamment certaines fonctions PTI, DATI, de supervision ou de coordination opérationnelle, nécessitent l'accès à la position géographique de l'utilisateur au moyen des services de localisation du terminal concerné.

L'utilisateur reconnaît que l'activation de ces fonctionnalités peut impliquer la collecte, la transmission, l'affichage ou l'exploitation de données de localisation dans les conditions prévues par le Client et conformément à la réglementation applicable. Il appartient au Client, en sa qualité d'employeur et, le cas échéant, de responsable de traitement, d'informer les utilisateurs de l'existence de ces traitements, de leur finalité et des conditions de leur mise en œuvre.

L'utilisateur est informé que la précision, la fréquence et la disponibilité des données de géolocalisation peuvent varier selon le terminal utilisé, l'environnement, le niveau de couverture GPS ou réseau, les réglages du système d'exploitation, les permissions accordées et tout autre facteur technique extérieur au contrôle de Weaccess Group.

## ARTICLE 6 — OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à utiliser WeTalk au moyen d'un terminal compatible, correctement configuré et maintenu dans un état de fonctionnement satisfaisant. Il doit notamment veiller à disposer d'un appareil suffisamment chargé, en état de marche, connecté à un réseau compatible et paramétré de manière à permettre le fonctionnement normal de l'application et des fonctionnalités souscrites.

L'utilisateur s'engage à ne pas désactiver, limiter ou contourner les permissions, réglages, composants logiciels ou services nécessaires au bon fonctionnement de WeTalk, en particulier ceux relatifs aux communications, aux notifications, à la géolocalisation, à l'activité en arrière-plan, au microphone, au haut-parleur, aux accessoires connectés ou à la gestion de l'alimentation.

L'utilisateur s'engage également à signaler sans délai au Client ou à l'administrateur compétent tout incident, perte, vol, anomalie, compromission ou dysfonctionnement affectant son compte, son terminal ou le service.

## ARTICLE 7 — RESPONSABILITÉS

Weaccess Group met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer le bon fonctionnement de WeTalk dans les limites de son périmètre d'intervention. Toutefois, Weaccess Group ne saurait être tenue responsable des interruptions, indisponibilités, altérations de qualité de service ou dysfonctionnements imputables à un opérateur de télécommunications, à un fournisseur d'accès Internet, à une défaillance de réseau mobile, Wi-Fi ou Internet, à une absence de couverture, à une défaillance du GPS, à un défaut de batterie, à un mauvais paramétrage du terminal, à une désactivation des permissions nécessaires ou, plus généralement, à toute cause étrangère à son contrôle raisonnable.

Weaccess Group ne saurait davantage être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation du service, d'un non-respect des instructions d'usage, d'une désactivation volontaire des fonctions critiques, d'un défaut d'organisation des secours par le Client ou d'un usage du service en dehors des conditions prévues par les présentes CGU.

## ARTICLE 8 — DISPONIBILITÉ DU SERVICE

La plateforme cloud WeTalk bénéficie d'un objectif de disponibilité cible de 99,5 % sur l'année, hors périodes de maintenance programmée, opérations d'évolution, mises à jour, interruptions imputables à des tiers ou cas de force majeure.

Cet objectif de disponibilité constitue une cible d'exploitation du service et ne saurait être interprété, sauf stipulation contraire figurant dans un contrat spécifique conclu avec le Client, comme un engagement autonome ouvrant droit à une indemnisation directe au profit de l'utilisateur.

Weaccess Group se réserve le droit de réaliser toute opération de maintenance, de mise à jour, de correction, de sécurisation ou d'évolution technique nécessaire au bon fonctionnement du service. Dans la mesure du possible, ces opérations sont réalisées de manière à limiter leur impact sur les utilisateurs.

## ARTICLE 9 — MATÉRIEL, TERMINAUX ET CARTES SIM

Lorsque l'utilisation de WeTalk s'appuie sur des terminaux, accessoires, cartes SIM ou eSIM fournis, administrés ou recommandés dans le cadre du service, l'utilisateur s'engage à les utiliser conformément à leur destination, aux consignes de sécurité, aux instructions de son employeur et aux recommandations de Weaccess Group.

L'utilisateur s'interdit toute modification non autorisée de l'environnement technique, du paramétrage, du câblage, des accessoires, des profils de connectivité, de la configuration logicielle, des protections électriques ou de tout autre élément susceptible d'affecter le bon fonctionnement, la sécurité ou l'intégrité du service et des équipements associés.

L'utilisateur est tenu de signaler sans délai toute perte, vol, détérioration, anomalie matérielle, incident de charge, dommage, dysfonctionnement ou suspicion d'usage frauduleux affectant un terminal, une carte SIM, une eSIM ou un accessoire utilisé avec WeTalk.

## ARTICLE 10 — DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de WeTalk sont réalisés conformément à la réglementation applicable, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » ainsi qu'à la législation nationale applicable.

Selon les cas, les données traitées peuvent notamment concerner l'identité professionnelle de l'utilisateur, ses identifiants de connexion, ses journaux d'usage, ses données de communication, ses données de localisation, ses alertes et les informations techniques nécessaires à l'exploitation du service.

Lorsque le traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'activité professionnelle de l'utilisateur, les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition ou de portabilité s'exercent en premier lieu auprès de l'employeur ou du Client concerné, en sa qualité de responsable de traitement ou d'interlocuteur principal pour l'organisation du service. Weaccess Group peut également être contactée dans les conditions prévues par sa politique de confidentialité ou par la documentation contractuelle applicable.

## ARTICLE 11 — SUSPENSION OU RÉSILIATION

Weaccess Group peut suspendre, restreindre ou désactiver l'accès d'un utilisateur au service, temporairement ou définitivement, en cas d'usage frauduleux, illicite, abusif ou non conforme aux présentes CGU, en cas d'atteinte ou de risque d'atteinte à la sécurité du service, en cas de compromission d'un compte, en cas d'instruction du Client dans le cadre de l'administration des licences, ou en cas de cessation du contrat liant le Client à Weaccess Group.

L'utilisateur reconnaît qu'en cas de suspension ou de suppression de son accès, il peut perdre l'accès à tout ou partie des fonctionnalités, historiques, paramètres ou données liées à son compte, dans les limites prévues par l'organisation mise en place par le Client et par les règles de conservation applicables.

## ARTICLE 12 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

WeTalk, l'application mobile, le Dispatcher Web, les interfaces, logiciels, algorithmes, bases de données, documentations, marques, logos, chartes graphiques, contenus techniques et plus généralement l'ensemble des composants, éléments et droits attachés au service demeurent la propriété exclusive de Weaccess Group ou de ses ayants droit.

Les présentes CGU n'emportent aucun transfert de propriété intellectuelle au profit de l'utilisateur. Elles confèrent uniquement un droit d'usage limité, personnel, révocable et strictement encadré par le Client et par Weaccess Group, pour les seuls besoins professionnels autorisés et pendant la durée de validité de l'accès au service.

## ARTICLE 13 — DROIT APPLICABLE

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Tout différend relatif à leur interprétation, leur validité ou leur exécution relève, sous réserve des règles d'ordre public applicables, des juridictions compétentes dans le ressort déterminé par les conditions contractuelles applicables entre Weaccess Group et le Client ou, à défaut, du ressort du siège social de Weaccess Group.